

Règlement d'Ordre Intérieur

Centres de vacances et accueils extrascolaires

Table des matières

I.	<u>Principes généraux</u>	2
II.	<u>Contacts</u>	2
III.	<u>Les accueils extrascolaires</u>	2
IV.	<u>Les stages organisés pendant les vacances scolaires</u>	3
V.	<u>Assurance</u>	6
VI.	<u>Règles de vie et responsabilités</u>	6
VII.	<u>Plaintes et suggestions</u>	6

I. Principes généraux

Le règlement d'ordre intérieur s'applique à tous les services d'accueil extrascolaires et aux stages de vacances organisés par la Commune d'Ouffet.

Les parents, en inscrivant leur(s) enfant(s), s'engagent à en respecter les dispositions.

Les services adhèrent au Code de qualité de l'ONE et poursuivent les objectifs de respect, tolérance, confiance, ouverture à l'autre, encouragement à la créativité et à l'initiative, politesse, non-violence, respect de la nature et de l'environnement.

II. Contact ATL et Stages

Administration communale d'Ouffet

Madame Edith DEFAWES

Rue du Village 3

4590 OUFFET

Tél.: 086/84.93.13

GSM : 0496/23.27.79

Email : sittelle@ouffet.be

III. Les accueils extrascolaires

a) Informations générales :

Les services de la Sittelle et de la Sittelle bis, organisés par l'Administration communale d'Ouffet, s'inscrivent dans le cadre du décret de la Communauté Française du 3 juillet 2003 et adhèrent au Code de qualité de l'ONE. Leur objectif principal est de permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie privée.

Il est important de noter que les services d'accueil de la Sittelle et de la Sittelle bis ne constituent pas une école des devoirs. Par conséquent, le personnel d'encadrement n'est pas habilité à aider les enfants à faire leurs devoirs.

Ces services sont assurés par des professionnels reconnus et formés, qui créent un environnement favorable aux enfants tout en respectant leur liberté de participer aux activités proposées (cf. : temps libre).

L'accueil est organisé durant les périodes scolaires dans deux implantations :

- **La Sittelle**, accessible à tous les enfants de 2,5 à 12 ans fréquentant une des écoles fondamentales de la commune d'Ouffet.
- **La Sittelle bis**, qui se déroule à l'école communale de Warzée, également ouverte à tous les enfants de 2,5 à 12 ans.

b) Horaires :

- **À la Sittelle :**
 - Tous les soirs : de 16h00 à 18h00 précises
 - Le mercredi : de 12h00 à 18h00 précises
- **À la Sittelle bis (Warzée) :**
 - Le matin : accueil dès 7h30
 - Tous les soirs : de 16h00 à 18h00 précises

- **Journées pédagogiques**

- Organisées à la Sittelle
- Accueil de 7h30 à 18h00 précises
- Ouverture assurée à partir de 5 enfants inscrits.

Les inscriptions se font par mail à sittelle@ouffet.be et **au plus tard 5 jours ouvrables avant la date.**

!/ En cas de retard lors du retour des enfants, une amende de 10€ sera demandée.

c) **Participation financière :**

La participation à l'accueil est GRATUITE en période scolaire.

d) **Inscriptions :**

Les parents s'engagent à remplir les fiches (médicale et d'inscription) et à les remettre dans les plus brefs délais à l'Administration communale : rue du Village, 3 – 4590 Ouffet. Sans fiche d'inscription complétée, le ou les enfant(s) pourrai(en)t se voir refuser l'accès à l'accueil extra-scolaire.

e) **Activités exceptionnelles**

Des activités exceptionnelles (excursions, spectacles, ateliers créatifs, animations culturelles ou sportives, etc.) peuvent être organisées un mercredi après-midi. Elles sont accessibles gratuitement aux enfants fréquentant les écoles fondamentales de la commune d'Ouffet. Ces activités se déroulent de 12h00 à 16h00, **sans possibilité de retour avant 16h00**, et sont suivies d'un accueil de 16h00 à 18h00.

Lorsqu'elles sont organisées, les écoles informent préalablement les parents afin de garantir une bonne organisation et la participation des enfants.

IV. Les centres de vacances : stages organisés pendant les vacances scolaires

a) **Informations générales :**

Le centre de vacances organise des activités préparées et diversifiées.

Avant le début des stages, des réunions sont organisées afin de définir les thèmes et de préparer au mieux des activités diversifiées afin qu'elles correspondent à l'attente des enfants à travers des bricolages, du sport, des activités musicales, artistiques, des jeux (proposés ou libres), de la cuisine, des excursions ...

Nous mettons tout en œuvre afin d'organiser des activités avec des professionnels extérieurs au centre par exemple un atelier poterie, visite d'un clown, d'un magicien, jeux en bois, activités proposées par Intradel...

b) **Conditions d'accès :**

Les stages sont accessibles **en priorité** à tous les enfants de 2,5 ans à 12 ans remplissant l'une des conditions suivantes :

- **Habitant** ou **fréquentant** l'une des écoles fondamentales de la commune d'Ouffet (Ouffet, Warzée et Ellemelle) ;
- Dont un **grand-parent habite** la commune ;
- Dont un **parent travaille** dans la commune ;

Une fois la date butoir des inscriptions atteinte, et dans l'éventualité où il reste des places vacantes, celles-ci pourront alors être octroyées aux enfants ne remplissant pas l'une de ces conditions.

c) Horaires :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00
- Garderie à partir de 7h30 à 9h et de 16h à 18h

d) Equipe d'encadrement

La coordinatrice assure:

- L'information, la supervision et l'orientation de l'équipe ;
- La formation des groupes d'enfants ;
- Le relais entre le P.O et l'équipe ;
- L'administratif , le secrétariat (inscriptions, attestations...) ;
- Une évaluation avec les animateurs et les animés en fin de journée.

L'équipe d'animation:

- Un animateur breveté pour chaque groupe formé ;
- Des animateurs non brevetés.

Leurs missions :

- Préparer des activités selon le thème choisi et de les mettre en commun ;
- Créer un climat de confiance avec l'enfant afin de lui garantir toute la stabilité et l'équilibre nécessaires en respectant son rythme et favoriser son autonomie ;
- Aménager les locaux avec la coordinatrice ;
- Établir une charte de vie en début de semaine avec les enfants pour le respect de chacun ;
- Discuter d'éventuels problèmes afin de trouver des solutions.

e) Repas et collations

Le petit déjeuner doit être pris avant l'arrivée au centre de vacances.

Chaque enfant doit apporter son pique-nique, ses collations ainsi que ses boissons (gourde ou bouteille d'eau). Nous privilégions les repas sains et équilibrés (les sodas, chips... sont à proscrire).

Nous demandons, par temps chaud d'éviter le chocolat et les boissons sucrées.

f) Participation financière et annulation

La participation financière est fixée à **40 € par semaine**. Le paiement s'effectue par virement bancaire, uniquement après validation de l'inscription par la coordinatrice des stages (Edith DEFAWES), afin de garantir la prise en compte correcte de celui-ci.

Les demandes d'inscription et de contact se font exclusivement par mail à l'adresse suivante sittelle@ouffet.be.

En cas d'annulation :

- Un remboursement intégral (100 %) est accordé si la demande intervient avant la date butoir des inscriptions.
- Un remboursement partiel (50 %) peut être accordé si la demande intervient après la date butoir des inscriptions (afin de couvrir les frais administratifs liés notamment à la rectification des fiches, au suivi des paiements et à la communication avec les familles en liste d'attente).

- Un remboursement intégral (100%) est accordé si l'absence est justifiée par la remise d'un certificat médical, calculé au prorata des jours d'absence.

Le prix des stages ne doit pas être un frein pour les parents, une solution individuelle peut être trouvée pour chaque situation sociale. Les autorités communales (086/36.61.36) et le C.P.A.S. (086/36.92.60) se tiennent à disposition des parents qui le souhaitent.

g) Organisation quotidienne

7h30-9h00	Accueil des enfants et de leurs parents
9h15	Rassemblement, prise des présences, chants, danses, répartition dans les différents groupes
9h30	Déroulement de la journée, présentations et début des activités
10h15	Collation et 30 minutes de temps libre
10h45	Suite des activités
11h45	Rassemblement et petits jeux tous ensemble
12h15	Repas de midi et temps libre
13h30	Reprise d'activités diverses et temps de repos pour les plus petits
15h30	Collation, temps libre
15h45	Evaluation de la journée, informations diverses
16h00-18h00	Retour des enfants et début de l'accueil de fin de journée.

h) Déduction fiscale et attestation de mutuelle

Conformément à l'article 145/35 du code des impôts sur les revenus, les parents peuvent obtenir une réduction d'impôt pour les dépenses engagées quant à la garde d'un ou plusieurs enfants. Pour ce faire la personne en charge des attestations enverra directement les attestations au SPF finance pour autant que celle-ci atteigne **40€**.

Le contenu de cette disposition est modifiable selon l'évolution de la législation fédérale en la matière.

Une intervention de la mutuelle est également possible pour les stages de vacances : les attestations relatives à cette intervention seront remplies par les responsables de la Sittelle à la fin du stage.

i) Lieux d'accueil

En fonction du nombre d'enfants inscrits et des activités prévues, les enfants peuvent être répartis en groupes selon leur âge. Les activités et accueils se déroulent dans différents lieux adaptés : **La Sittelle, la salle aux Oies, l'I.L.C. Saint-François et l'Athénée royal d'Ouffet.**

Les trajets entre sites sont organisés à pied, sous la responsabilité d'une animatrice brevetée accompagnée d'une étudiante, avec un départ depuis la Sittelle à 8h50 et un retour après 16h00 depuis l'I.L.C. Pour des raisons de sécurité, les enfants utilisant un vélo ou une trottinette doivent obligatoirement marcher dans le rang.

Il est demandé aux parents de déposer les enfants **au plus tard à 8h45** et de venir les rechercher **après 16h00**.

V. Assurance

La commune contracte une assurance couvrant la responsabilité civile et les accidents corporels.

VI. Règles de vie et responsabilités

Les enfants confiés au service sont placés sous la responsabilité des accueillantes. Le respect mutuel et le savoir-vivre sont indispensables : une attitude convenable, un langage correct ainsi que le respect du matériel, du mobilier et des jeux sont attendus de tous. Les repas et collations doivent être équilibrés (sont proscrits sodas, chips et, par temps chaud, le chocolat). Pour les stages, le déjeuner doit être pris avant l'arrivée. Les enfants malades ne peuvent être admis que s'ils disposent d'un certificat médical attestant qu'ils ne présentent aucun danger pour les autres. Enfin, les enfants qui n'ont pas fréquenté l'école de la journée ne peuvent être accueillis.

Les accueillantes s'engagent, pour leur part, à adopter une attitude constructive et positive, à respecter les valeurs du projet d'accueil et à créer un climat épanouissant et sécurisant. Elles veillent à maintenir le calme, le respect et la politesse. En cas de non-respect volontaire et manifeste des règles de vie en collectivité, elles peuvent appliquer des mesures responsabilisantes ou réparatrices. Conformément à la législation, ni les accueillantes ni la coordinatrice ne sont autorisées à administrer de médicaments spécifiques : seuls les soins d'urgence sont prodigués. En cas de traitement indispensable, un certificat médical récent ainsi que le document type de l'accueil doivent être fournis.

Les parents, de leur côté, s'engagent à respecter les horaires ainsi que les délais d'inscription aux activités (stages et journées pédagogiques). Tout retard doit être signalé : une indemnité de 10 € pourra être réclamée. En cas de retard important et si les parents sont injoignables, les accueillantes pourront, en dernier recours, conduire l'enfant au poste de police le plus proche. Des retards répétés peuvent entraîner l'exclusion du service d'accueil. Les parents doivent aussi prévenir les accueillantes si une autre personne vient chercher leur enfant. Enfin, lorsqu'un enfant malade a fréquenté l'accueil, ils doivent en informer immédiatement la coordinatrice ATL afin de permettre la prévention auprès des autres familles (Covid-19, varicelle, etc.).

VII. Plaintes et suggestions

Les parents peuvent adresser leurs suggestions et plaintes éventuelles par écrit au Collège Communal d'Ouffet rue du Village, 3 – 4590 Ouffet.